

FESTIVAL D'AEROMODELISME - DU 20 au 21 juin 2020

Dossier d'inscription participant

L'ASSOCIATION LAIQUE ROQUEBRUNE SUR ARGENS MODELISME (ALRM) organise le 20 et 21 juin 2020 sur son terrain de PALAYSON (83) un **Festival d'Aéromodélisme** interclubs non ouvert au public qui regroupera des machines de qualités de toutes sortes (Planeurs, Avions, Hélicoptères, Jets). L'ALRM souhaite au travers de ce festival 2020 montrer les plus belles machines volantes de notre passion. A cette occasion nous pourrons durant les deux jours de ce festival nous retrouver autour d'une table de l'amitié.

Coordonnées GPS : 43°N 28' 29" - 6° E 36' 55"

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription à ce festival 2020. Merci de le retourner renseigné, signé et accompagné du paiement et des pièces justificatives demandées.

Le dossier d'inscription comprend : *(en plus de la fiche explicative)*

- La fiche d'inscription Pilote et Mécanicien (annexe 1)
- La déclaration du participant (annexe 2)
- Fiche détaillées des models présentés (Annexe 3 et 3 bis)
- Le règlement et son appendice, les mesures de sécurité de la manifestation (annexe 4)

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante :

Monsieur WAYMEL Thierry – Vice président de l'ALR-Modélisme
220 Impasse des fougères 83520 ROQUEBRUNE Sur ARGENS

Tarifs des repas :

Repas : **16,00 euros** par personne et par repas

Points de contact : Ces contacts se tiennent à votre disposition pour tous renseignements ou compléments d'information (par mail ou téléphone).

- **Thierry WAYMEL** : Téléphone : 06.07.38.37.56 - MAIL : thierry.waymel@wanadoo.fr (vice président)

- **Franck QUETIER**: Téléphone : 06.11.43.64.96 - MAIL : franckquetier@gmail.com (secrétaire)

Un site Internet est également mis à votre disposition : <http://www.alrm83.fr/>

Merci pour votre participation à ces grandes journées

FICHE D'INSCRIPTION FESTIVAL AEROMODELISME 2020

ALRM du 20 et 21 juin 2020

ANNEXE 1

Fiche comprenant 3 pages

Pilote (le pilote doit présenter un justificatif de moins d'un mois si l'assurance est différente de celle de la FFAM)

Nom Pilote		Prénom pilote	
Adresse			
@ Mail			
Téléphone			
Licence N°		Type licence (1)	
N° Club appartenance		Nom du club	
QPDD Oui ou Non			
Fréquence(s) utilisée(s)			

Mécanicien (le mécano doit détenir une assurance FFAM ou autre (si autre fournir un justificatif pour la circonstance))

Nom Mécanicien		Prénom Mécanicien	
Licence N°		Type licence (1)	
QPDD si aussi pilote			

Modèles présentés (détails sur fiches jointes)

Modèle 1		Cat.		Type (2)	
Modèle 2		Cat.		Type (2)	
Modèle 3		Cat.		Type (2)	
Modèle 4		Cat.		Type (2)	

(1) Licence pratiquant tous types, encadrement... ou assurance RC privée ou assurance étrangère

(2) type : Voltige, Avion civil, Warbird 14-18, Warbird 39-45, Bimoteur, Jet, Hélicoptère, Planeur

Paiement réservation des repas (à joindre avec la fiche d'inscription)

Libellé	Montant	Nombre	Total	Observations particulières (3)
Repas	16,00			
N° du chèque et Total	N°			
Répartition des repas	Samedi Midi	Samedi Soir	Dimanche Midi	Total
Nombre				

(3) si besoin notamment d'un emplacement camping-car (gratuit)

ANNEXE 2 à la fiche d'inscription (à joindre avec l'Annexe 1)

FICHE DECLARATIVE DE PARTICIPATION A UNE MANIFESTATION AERIENNE FAISANT INTERVENIR UNIQUEMENT DES AEROMODELES

Lieu de la manifestation : **ALRM -PALAYSON ROQUEBRUNE Sur ARGENS 83**

FESTIVAL D'AEROMODELISME 2020

Date : Du...20 juin 2020.....au...21 juin 2020.....

Directeur des vols : Thierry WAYMEL

DECLARATION DU PARTICIPANT PILOTE

Je soussigné, nom :

prénom :

déclare que :

- Je reconnais avoir pris connaissance de la loi DRONE qui stipule que tous les aéromodélistes de plus de 14 ans qui font évoluer des aéromodèles de plus de 800g sont obligés de suivre la formation du télépilote d'un aéronef qui circule sans personne à bord (Décret n° 2018-375 du 18 mai 2018), soit sur le site AlphaTango de la DGAC ou de la FFAM, que je possède l'attestation de formation qui en découle, et que j'ai procédé à l'enregistrement de mes aéromodèles sur le site AlphaTango de la DGAC (Décret n° 2018-882 du 11 octobre 2018).
- Je reconnais l'autorité du directeur des vols et m'engage à respecter ses directives
- Je certifie sur l'honneur être détenteur d'une assurance couvrant ma participation à une présentation en tant que pilote à distance d'un aéromodèle.
- Je certifie que les aéromodèles que je présente en vol répondent complètement aux dispositions traitant des conditions d'emploi des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord.
- Je m'engage à ne pas piloter sous l'emprise de l'alcool ou autres produits psychotropes.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement particulier (annexe 4) de la manifestation.

Fait à :

Le :

Signature :

(Les autorités compétentes, lors de la manifestation sont en droit de contrôler la présence de cette déclaration, c'est pourquoi, chaque participant doit en détenir une copie pendant toute la durée du festival)

ANNEXE 3 à la fiche d'inscription (à joindre avec l'annexe 1)

Model 1	
Nom du modèle	
Année de mise en service	
Motorisation (therm ou elect)	
Puissance moteur	
Envergure	
Poids	
Conception personnelle (oui/non)	
Nombre de vol	
Type radio	
Train rentrant oui/non	
Particularités	
Observations diverses	

Model 2	
Nom du modèle	
Année de mise en service	
Motorisation (therm ou elect)	
Puissance moteur	
Envergure	
Poids	
Conception personnelle (oui/non)	
Nombre de vol	
Type radio	
Train rentrant oui/non	
Particularités	
Observations diverses	

ANNEXE 3 bis à la fiche d'inscription (à joindre avec l'annexe 1)

Model 3	
Nom du modèle	
Année de mise en service	
Motorisation (therm ou elect)	
Puissance moteur	
Envergure	
Poids	
Conception personnelle (oui/non)	
Nombre de vol	
Type radio	
Train rentrant oui/non	
Particularités	
Observations diverses	

Model 4	
Nom du modèle	
Année de mise en service	
Motorisation (therm ou elect)	
Puissance moteur	
Envergure	
Poids	
Conception personnelle (oui/non)	
Nombre de vol	
Type radio	
Train rentrant oui/non	
Particularités	
Observations diverses	

ANNEXE 4

Règlement particulier du festival d'aéromodélisme du 20 au 21 juin 2020

Article 1

Tous les pilotes sont détenteurs du justificatif de l'autorisation de vol de la catégorie B.

Les mécanos non titulaires d'une assurance FFAM devront se munir d'une assurance particulière et fournir le justificatif datant de moins d'un mois pour la circonstance.

Article 2

A son arrivée tous participants (pilote et mécano) doivent se présenter pour confirmer leur inscription au point accueil de la manifestation. A cet effet après toutes les vérifications d'usages ils seront autorisés de pénétrer dans l'enclos du parc aéromodèles.

Article 3

Seuls les participants, les organisateurs et les personnes dûment autorisées par le directeur des vols ont accès à la zone réservée du parc aéromodèles. Il est interdit de déplacer les barrières de sécurité pour toutes commodités de transport et d'acheminement de matériels ou pour toutes convenances personnelles. La sécurité de zone est un enjeu majeur. Une entrée unique est prévue à cet effet, elle se situe au centre du dispositif.

Article 4

Un tableau magnétique des vols étant prévu, les pilotes doivent apposer leur étiquette magnétique mise à leur disposition dans un ordre chronologique et si maintenir. Elle sera retirer par les pilotes eux-mêmes à la fin de chaque vol et la re-positionner dans la colonne d'attente.

Article 5

Aucun démarrage de moteur d'aéromodèles n'a lieu dans la zone de stationnement des aéromodèles, ni dans la zone publique. Le taxiway peut être utilisé moteur tournant et uniquement en direction de la piste d'envol. L'engin est ramené du taxiway vers l'enclos, moteur à l'arrêt depuis le bord de la piste d'envol.

Le transfert de gaz et le démarrage des moteurs se font en zone réservée, et à au moins 20 mètres du public et des autres personnes qui sont en zone réservée et qui n'ont aucun rôle dans le démarrage des moteurs considérés

Article 6

Au sein de la zone réservée au pilotage, le pilote en cours de présentation en vol se tient à l'emplacement matérialisé par des points noirs comme indiqué sur le plan géographique d'évolution(appendice à l'annexe 4).. Il respecte les limites de la zone d'évolution.

Il est interdit de voler au dessus du public et face au public. Les pilotes doivent se conformer au plan géographique d'évolution prévu pour la manifestation. Les présentations en vol à plusieurs aéromodèles simultanément sont uniquement autorisées par le directeur des vols, si il a, préalablement à la manifestation, évalué lors des répétitions l'aptitude des participants à évoluer simultanément ou si il connaît par expérience des manifestations précédentes similaires l'aptitude de ces participants à évoluer ensemble. Il peut leur imposer les mesures de sécurité particulières qu'il jugera adéquates.

a) L'évolution d'aéromodèles en vol automatique est interdite

b) Toute activité d'enseignement est interdite pendant la manifestation.

Article 7

Les propriétaires des aéronefs sont seuls responsables de leurs engins et matériels. Le club organisateur ne pourra pas être tenu responsable, de vol, de détérioration au sol comme en vol de leur engins ou de toutes autres choses appartenant aux participants (tente, voiture, matériels divers)

Article 8

Les vols débutent à 09h00 et s'arrêtent à 18h00 chaque jour du festival.

Article 9

Les drones de particuliers sont interdits pendant le festival, seul le drone vidéo de la manifestation à l'autorisation de filmer ces journées.

Article 10

Il est interdit de survoler les habitations situées à 300 et 500 mètres dans le prolongement de la piste SUD-SUD EST.

Article 11

Le non respect du présent règlement et des consignes de sécurité écartera de la manifestation tout contrevenant et séance tenante

Ci dessous appendice de cette annexe 4

Appendice à l'annexe 4

